

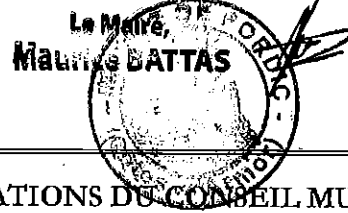
Envoyé en préfecture le 22/05/2019

Reçu en préfecture le 22/05/2019

Affiché le 22/05/2019

ID : 022-200056703-20190520-DB20190502-DE

DEPARTEMENT DES COTES-D'ARMOR



N°2019-05-02

COMMUNE DE PORDIC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille dix-neuf le vingt Mai à dix-huit heures et trente minutes, les conseillers municipaux de Pordic légalement convoqués le 13 Mai 2019, se sont réunis en séance publique sous la Présidence de Monsieur Maurice BATTAS Maire de Pordic.

**ETAIENT PRESENTS :** Maurice BATTAS, Alain JOUANNY, Jean-Claude QUETTIER, Marie Claire HOURDEL, Loïc TARDY, Monique LE VEE, Florence LE CORVAISIER, Isabelle DESFEUX, Pierre-Anne LE GOFF, Evelyne LE GUEN, Yves LAMOUR, Louis BOUZAN, Marie-Pierre COLLIN, Gwénaëlle GEFFROY-COADC, Annie GOUEZEL, Brigitte MANON, Jeannine CLOAREC, Noëlla CONNEN, Michel CHEVE, Emmanuelle COTTIN, Andrée VIOUGEA, Michèle CARMES, Claudine ADAM, Robert ROLANDO, Rémy LE GRAND, Françoise MICHEL, Yvon SOULABAIL, Gilbert MALLEDANT, Nelly MORO, Patrick DELAMARRE, Pascal URO, Guylaine TUDOT, Nicole LE LANNO (THERIN), Olivier LE DU.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

Jean-Luc BERTRAND donne pouvoir à Yvon SOULABAIL  
Guy RUSSELLE donne pouvoir à Florence LE CORVAISIER  
Philippe PLESSIX donne pouvoir à Yves LAMOUR  
Joseph LE POTTIER donne pouvoir à Françoise MICHEL  
Joël DEFONTENAY donne pouvoir à Nicole LE LANNO  
Marie Frédérique BLOT LE POTTIER donne pouvoir à Robert ROLANDO  
Nathalie LONCLE donne pouvoir à Olivier LE DU

**ABSENTS :**

Laetitia MORIN et Martine BOSCHER, Yannick GUILLOU (jusqu'au point 3).

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Madame Marie Pierre COLLIN

*Nombre de conseillers en exercice : 44*

*Nombre de présents : 34*

*Nombre de votants : 41*

\*\*\*

**2. SDE – Travaux d'éclairage et participation de la commune pour le déplacement et la rénovation d'un candélabre rue de Kéribet :**

**Rapporteur :** Monsieur Pierre Anne Le Goff, Adjoint au Maire en charge du cadre de vie  
Monsieur LE GOFF informe l'assemblée que suite à une demande de la Ville, le Syndicat Départemental d'Énergie a procédé à l'estimation du déplacement et de la rénovation d'un candélabre détérioré rue de Kéribet.

Le coût total de l'opération est estimé à 2 020,00 € HT (ce coût comprenant 5 % de frais de maîtrise d'œuvre).

Envoyé en préfecture le 22/05/2019

Reçu en préfecture le 22/05/2019

Affiché le

ID : 022-200056703-20190520-DB20190502-DE

La commune de Pordic ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat Départemental d'Énergie, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement : au taux de 60 %, conformément au règlement financier, calculé sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5 %, soit 1 212,00 €.

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement de celle-ci.

*La Commission mixte Administration Générale et Communication réunie le 14 Mai 2019 a rendu un avis favorable.*

*Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :*

- D'approuver le déplacement et la rénovation du candélabre Rue de Kéribet.
- D'approuver le montant de la participation de 1 212, 00 € à la charge de la Commune.

Fait et délibéré les mois, jour et an susdits  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Maurice BATTAS.

